COSEG MELUN

.....

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE BUREAU

DU 06 MAI 2014 A 18 H 00

SALLE DE REUNION DE LA CAS MELUN.

.....

PRESENTS MESSIEURS : CLEQUIN J.PIERRE , MENARD JACKY , HAAS DANIEL , JONARD ALAIN .

ABSENT EXCUSE MONSIEUR : ELLUL SIMON .

.....

C.R. N° 77

.....

ORDRE DU JOUR :

1°) APPROBATION DU C.R N° 76

2°) CREATION D'UNE SECTION COURSE A PIEDS

3°) QUESTIONS DIVERSES

.....

1) APPROBATION DU C.R. N° 76 :

Le C.R. n° 76 a été adopté par les membres du bureau présents à l' unanimité .

2) CREATION D'UNE SECTION COURSE A PIEDS :

Nous avons reçu au COSEG une demande de création de section course à pieds le 1er AVRIL 2014 , suite au dossier reçu , J.PIERRE a contacté le responsable de la section Mr LUC POUILLIER par mail pour quelques précisions .

IL s'agit d'une section et non d'un club.

LE CLUB EST LE COSEG MELUN .

IL n'y a pas d'affiliation fédérale prévue .

La section est susceptible de s'ouvrir sur d'autres sites.

Suite à la lecture du dossier et des éléments donnés en complément le bureau a fait certaines remarques :

Le montant de la cotisation est très faible (il devrait plutôt être de l'ordre d'une vingtaine d'Euros) .

Le responsable de la section devra faire un sondage (via les S.L.V.) pour voir les autres sites susceptibles de vouloir proposer l'activité à leurs agents.

Le nom de la section sera : COSEG 77 COURSE A PIEDS .

Chaque groupe de pratiquants aura la possibilité de mettre un complément d'identification s'il le souhaite comme par exemple » LES RENARDEAUX « OU AUTRE .

La constitution du bureau est :

PRESIDENT : LUC POUILLIER

TRESORIER : ANTOINE AMBARD

SECRETAIRE : PHILIPPE LE – BEC

La création effective pourrait être au 01 / 01 / 2015 .

Une approche favorable du bureau à la création de cette section a été donné , mais elle doit affiner son dossier avec les remarques ci-dessus .

Le président du COSEG va prendre contact avec le responsable de la section pour lui faire part de nos commentaires .

Une réponse définitive du bureau à l'issue de la suite donnée par la section aux conditions souhaitées et au plus tard au cours du quatrième trimestre 2014 .

3) QUESTIONS DIVERSES :

* Une demande d'un agent de L'UTO pour la création d'une section SKI a été demandé.

Il n'y a pas de projet actuellement de constituer :

Le bureau étudiera la demande s'ils en font une .

* Suite à l'AG du GE 77, DANIEL HAAS représentait le club .

Rapport de l'A.G. DU GE 77:

* Concernant les frais de gestion, le GE pense que s'il était contrôlé, il aurait des difficultés à justifier 7 % de frais pour les personnes qui ont des contrats de 35 heures et pour qui il faut gérer les absences, les maladies, etc...et 7% pour les personnes qui ne font que quelques heures hebdomadaires.

Il a donc été proposé et accepté que les frais de gestion seraient les suivants :

7% pour les personnes avec des contrats de 10 à 35 h.

4,5% pour les personnes avec des contrats de 6 à 10 h.

4% pour les personnes avec des contrats de 1 à 6 h (cas du COSEG MELUN).

* Les cotisations annuelles quant à elles passeront à 50 € pour les 10-35 h et 60 € pour les autres.

D'après leur simulation, seuls la catégorie de 10-35 h aurait une augmentation (de 10 € puisque le taux de gestion ne change pas).

Pour les autres catégories, cela devrait leur être bénéfique au bout du compte.

Toutes ces mesures seront appliquées à partir de SEPTEMBRE 2014 ; la cotisation annuelle sera par contre déjà réglée à cette date => son changement ne sera effectif qu'au 1er JANVIER 2015.

Le but du GE 77 est aussi de ne pas effrayer les potentiels employeurs qui pourraient apparaître lors de la mise en place des activités liées à la réforme des rythmes scolaires (avec un taux de 7% pour des salariés qui auraient des contrats de seulement quelques heures.)

*Suite à la demande de subvention au CONSEIL GENERAL : impossible de déclarer 2 sections Cyclotourisme.

Le bureau souhaite rencontrer les 2 présidents lors de la prochaine réunion de bureau pour traiter le problème.

L'idée du bureau est de n'avoir plus qu'une seule section affiliée mais de permettre aux 2

sections actuelles de conserver leur fonctionnement indépendante et que le regroupement soit le plus transparent possible pour elles (- vote de 1000€ de fixe pour pouvoir laisser à chaque section les subventions qu'elles percevaient . – Conservation des 2 comptes bancaires). La section RENARDIERES (la moins nombreuse) devra se déclarer sur le N° D'affiliation se la section de MELUN.

*** Pour le prochain CAS INFOT JPIERRE mettra un petit mot d'introduction pour l'article qui paraitra en JUIN.

*** SI des sections ont des articles à faire publier , elles doivent les adresser à CLAUDINE TREVISAN. (Claudine.Trévisan@asmeg.org).

*** Remerciement de CLAUDINE TREVISAN pour les informations données .

*** Proposition de TEE-SHIRT pour les 40 ans du COSEG.... Une animation avec toutes les sections est évoquée.

ça impose une préparation très en amont et le lieu sera à déterminer...

.....

PROCHAINE REUNION DE BUREAU ET COMITE DIRECTEUR AVEC TOUTES LES SECTIONS SERA :

.....

LE MERCREDI 01 OCTOBRE 2014 A 18 H 30 SALLE DE LA CANTINE MELUN.

.....

PRESENTATION DE LA DEMANDE INFORMATIQUE DE SUBVENTION QUI SERA MISE EN PLACE DES CETTE ANNEE .

LA SEANCE EST LEVEE A 20 H 00.

LE SECRETAIRE — LE PRESIDENT

ELLUL SIMON — CLEQUIN J.PIERRE